

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 14

Date de convocation : 3/12/2013

Présents : , GOEHRY Mireille, FLICK Daniel, ARBOGAST Nicole, BRUCKMANN Jacques, COLIN Georges, FELDMANN Jean-Paul, FLICK Guillaume, GOEHRY Jean-Georges, HAMM André, MAGNIER Michèle, POULAIN Jean-Sébastien, STEINMETZ Jean-Paul, URBAN Jean-Michel

Pouvoirs : SIMON Gérard à GOEHRY Mireille,

Absents excusés : SAENGER Tharcisse

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2013 qui est adopté à la majorité moins 1 abstention (Jean-Michel Urban), Une erreur de saisie s'est glissée dans la délibération n° DCM-051-2013 ; il fallait lire : contre Tharcisse Saenger et non Jean-Paul Steinmetz. Cette erreur relevée par M. Steinmetz fera l'objet d'une modification dans le registre.

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Georges GOEHRY

ORDRE DU JOUR :

1. Avenant au marché de travaux COLAS : rue principale
2. Avenant au marché de travaux ADAM : rue des artisans
3. Travaux espaces verts : rue principale
4. Travaux supplémentaires rue Ostermatt
5. Demande de subvention de l'école pour un séjour en classe découverte
6. Prise en charge par la Commune des frais de chauffage du club des Aînés Ruraux
7. Transfert de biens communaux
8. Vote de crédits supplémentaires pour le versement du FNGIR
9. Demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain
10. Enquête publique au titre des installations classées : EARL du Geisberg*
11. Elargissement du CR de Gimbrett

* Le Conseil a été invité à passer en mairie, afin de prendre connaissance du dossier d'enquête publique afin de pouvoir vous prononcer en connaissance de cause.

COMMUNE DE MITTELHAUSEN Séance du 9 décembre 2013
Délibération n° DCM-056-2013

1. Commande publique
1.1 Marchés publics

Avenant n°1 au marché de travaux rue principale : lot 1 COLAS :

Vu le marché initial, attribué par délibération en date du 27 mai 2013,

Vu la proposition d'avenant n° 1, établi par le maître d'œuvre,

Après avoir entendu l'exposé du Maire puis en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

- décide d'approuver l'avenant n° 1 pour un montant de 16 375,00 € HT soit 19 584,50 € TTC, représentant + 4.82 % par rapport au marché initial,
- dit que les crédits sont disponibles au budget primitif 2013 et autorise Madame le Maire à émettre des mandats en 2014 avant le vote du budget,
- autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-057-2013

1. Commande publique
1.1 Marchés publics

Avenant n°1 au marché de travaux rue des artisans : Ets ADAM

Vu le marché initial, attribué par délibération en date du 21 mai 2013,

Vu la proposition d'avenant n° 1, établi par le maître d'œuvre,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres,

Après avoir entendu l'exposé du Maire puis en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

- décide d'approuver l'avenant n° 1 pour un montant de 10 500,00 € HT soit 12 558,00 € TTC, représentant + 9.49 % par rapport au marché initial,
- dit que les crédits sont disponibles au budget primitif 2013 et autorise Madame le Maire à émettre des mandats en 2014 avant le vote du budget.
- autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 058-2013

1. Commande publique
1.1 Marchés publics

Travaux d'aménagement des espaces verts rue principale

Vu la nécessité d'aménager les espaces verts suite aux travaux de voirie,

Après avoir entendu l'exposé du Maire puis en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

- décide d'approuver le devis de l'Ets GOTTRI pour un montant de 5 010.75 € soit 5 992.86 € TTC,
- dit que les crédits sont disponibles au budget primitif 2013 et autorise Madame le Maire à émettre des mandats en 2014 avant le vote du budget.
- autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 059-2013

1. Commande publique**1.1 Marchés publics****Travaux supplémentaires rue Ostermatt**

Suite à l'étude lancée par France Télécom, il s'avère qu'il soit nécessaire d'installer des coffres de branchement chez les particuliers,

Après avoir entendu l'exposé du Maire puis en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

- décide d'approuver le devis de l'EIE pour un montant de 1 970 € HT soit 2 356.12 € TTC,
- dit que les crédits sont disponibles au budget primitif 2013 et autorise Madame le Maire à émettre des mandats en 2014 avant le vote du budget.
- autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-060-2013**7. Finances locales****7.5 Subventions****Subvention pour des séjours scolaires**

Les élèves des classes de CP à CM2 du RPI Mittelhausen/Hohatzenheim participeront à une classe de découvertes du 26 au 30 mai 2014 au centre Alter-Ego de Muckenbach. Le coût global de ce séjour a été estimé à 285 €/enfant auquel il convient de rajouter le transport soit un coût total de 300 € ; le corps enseignant sollicite une aide financière exceptionnelle de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser une participation de 1 296 € à la coopérative scolaire de Hohatzenheim (9 €/enfant/ 4 jours X 36 (nombre d'élèves domiciliés à Mittelhausen). Les crédits budgétaires seront inscrits au compte 657361 du budget primitif 2014.

Vote à l'unanimité

Délibération n° DCM-061-2013**7. Finances locales****7.5 Subventions****Prise en charge par la Commune des frais de chauffage du club des Aînés Ruraux**

- Vu la demande émise par la Présidente du Club des Aînés Ruraux en date du 12 novembre 2013 d'une subvention relative à l'augmentation des frais, notamment en ce qui concerne le chauffage

- Vu la mise à disposition gratuite sans participation au chauffage, des autres salles communales aux diverses associations locales,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

(Mme Nicole ARBOGAST est sortie et n'a pas participé au vote)

de prendre en charge dorénavant avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 les frais de chauffage pour leur réunion mensuelle qui se tient dans la salle des fêtes, cette dernière étant mise gratuitement à leur disposition.

Vote à l'unanimité

COMMUNE DE MITTELHAUSEN **Séance du 9 décembre 2013**
Délibération n° DCM 062-2013

3. Domaine et patrimoine
3.3 Location

Baux ruraux : Transfert de bail

Mme Marie ARBOGAST, actuellement locataire de la parcelle n° 8 de la section 26, située au lieu-dit Muhlmatten, ne souhaite plus louer cette parcelle. André ARBOGAST a fait une demande pour sa reprise.

- Vu les délibérations du 16/12/2008 et du 09/02/2009,
- Vu la nécessité pour la commune de remettre en location ce terrain,
- Considérant la candidature de M. André ARBOGAST,

Le Conseil Municipal décide : (Mme Nicole ARBOGAST est sortie et n'a pas participé au vote)

- d'attribuer en location à M. André ARBOGAST, domicilié 11 rue des vergers à Mittelhausen, la parcelle n° 8 Section 26 au lieu-dit Muhlmatten d'une superficie de 10 ares de bois,
- dit que les conditions et tarifs fixés par décision du 09/02/2009 demeurent inchangés,
- d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de location et tout acte s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

Délibération n° DCM 063-2013

9. Autres domaines de compétence
9.1 Autres domaines de compétence des communes

Vote de crédits supplémentaires pour le versement du FNGIR

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- approuve le vote de crédits supplémentaires en section de fonctionnement de la commune comme suit :

augmentation des comptes en fonctionnement :

- en dépenses : compte 73923 + 24 592 €
- en recettes : compte 73111 + 24 592 €

Vote à l'unanimité

Délibération n° DCM-064-2013

2. Urbanisme
2.1 Droit de préemption urbain

Demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22-15 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2008 donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain ;

Vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2013 ;

Vu la délibération du 24 juin 2013, instaurant le droit de préemption urbain simple sur les secteurs urbains du territoire communal inscrits en zone U et AU (zone à urbaniser) du PLU.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal** :

- décide de renoncer à exercer le droit de préemption sur la vente d'un terrain bâti, situé 5 rue Aulach (Section 2 – parcelles 17 et 44/16 de 9.15 ares) appartenant à M. BENTZ Charles de Oberhausbergen (Bas-Rhin).

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 065-2013

9. Autres domaines de compétence

9.1 Autres domaines de compétence des communes

Enquête publique au titre des installations classées : EARL du GEISBERG à KIENHEIM

Mme le maire présente au conseil municipal le dossier d'enquête publique présenté par l'EARL du Geisberg de Kienheim en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement exerçant une activité d'élevage de volailles de chair par extension d'une activité existante sur le territoire de la commune de Kienheim. L'enquête se déroule du 12/11/2013 au 11/11/2013 inclus.

Le Conseil est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable.

*Adopté à la majorité moins 4 contre
(N. Arbogast, J.-P. Feldmann, M. Magnier, J.-S. Poulain)*

Délibération n° DCM 066-2013

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Elargissement du chemin rural de Gimbrett

Dans le cadre des travaux de la LGV, le chemin rural de Gimbrett sera remis en état entre le nouveau pont et le chalet des chasseurs. Une couche d'enrobé nouvelle sera apposée. Ce chemin a aujourd'hui une largeur de 3m sur une emprise de 10m de large et positionné limite Est.

Après étude avec le président de l'Association Foncière, il nous a semblé opportun de profiter de ces travaux de remise en état pour élargir ce chemin à 3,50m.

Après avoir entendu l'exposé du Maire puis en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**,

- décide d'approuver le devis de Colas, qui réalisera aussi la partie LGV pour un montant de 13 500 € HT soit 16 146 € TTC,
- dit que les crédits sont disponibles au budget primitif 2013 et autorise Madame le Maire à émettre des mandats en 2014 avant le vote du budget.
- autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE MITTELHAUSEN

Séance du 9 décembre 2013

GOEHRY Mireille

SIMON Gérard

FLICK Daniel

ARBOGAST Nicole

BRUCKMANN Jacques

COLIN Georges

FELDMANN Jean-Paul

FLICK Guillaume

GOEHRY Jean-Georges

HAMM André

MAGNIER Michèle

POULAIN Jean-Sébastien

SAENGER Tharcisse
(absent excusé)

STEINMETZ Jean-Paul

URBAN Jean-Michel